

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/56

10 décembre 1996

(96-5224)

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

## GUYANA

Déclaration de S.E. M. Michael Shree Chan  
Ministre du commerce, du tourisme et de l'industrie

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au gouvernement et au peuple de Singapour pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à ma délégation. Je tiens également à dire à quel point nous apprécions la qualité de l'organisation, et celle des installations mises à notre disposition.

Nous sommes pleinement conscients de l'immense travail réalisé jusqu'ici par les divers conseils, comités et groupes de travail de l'OMC. En fait, l'intensité et la complexité du processus amorcé avec la signature des Accords du Cycle d'Uruguay à Marrakech a permis de se faire une idée plus pragmatique de la gigantesque entreprise qui nous attend. Cette entreprise, hérissée de difficultés considérables, surtout pour les petits pays, n'est pas nécessairement impossible, d'autant que nous nous sommes engagés à établir et à développer des relations de partenariat durables, pas seulement entre gouvernements mais avec le secteur privé.

La délégation du Guyana est fermement résolue à défendre les points ci-après:

1. Promouvoir un système de commerce multilatéral ouvert, non discriminatoire, juste et équitable qui permette aux pays, et plus particulièrement aux pays en développement, d'améliorer la structure de leur économie et de relever le niveau de vie de leurs populations en favorisant un développement économique durable.
2. Améliorer l'accès aux marchés des produits et des services.
3. Promouvoir et soutenir des politiques nationales et internationales reconnaissant l'interdépendance de la croissance économique et de la protection de l'environnement.
4. Encourager l'élaboration d'une politique économique mondiale qui préserve les intérêts vitaux des pays en développement, économies de dimensions réduites et vulnérables.

Tous ces éléments sont fidèles à l'essence des Accords du Cycle d'Uruguay, et à l'objectif de l'Organisation mondiale du commerce. Pour les nombreux pays qui sont ici réunis, ces accords sont porteurs d'espérances et de défis, des défis très réels pour les petits pays en développement.

Le vrai défi à ce stade, et celui sur lequel nous devons porter nos efforts, est de faciliter la mise en place de mécanismes qui favorisent la participation effective des petits pays de façon à servir leurs intérêts.

Il y a près de 20 ans, les pays développés ont pris l'engagement de consacrer 0,7 pour cent en moyenne de leur PIB à l'aide au développement en faveur des pays en développement. Or, cet engagement n'a été respecté que par un pays scandinave.

J'invite instamment les pays développés à honorer cet engagement et à se rendre compte que le développement du Sud est indispensable pour que nous soyons en mesure de renforcer les liens commerciaux avec le Nord et donc de tirer le maximum d'avantages de la liberté des échanges.

De nombreux petits pays en développement, comme le Guyana, ont lancé des programmes d'ajustement structurel complets en collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, de façon à rendre leur économie mieux compatible avec un système économique multilatéral plus libre et plus équitable. Il va sans dire que dans la plupart des cas ces ajustements structurels avaient été mis en place avant la création de l'Organisation mondiale du commerce et l'achèvement du Cycle d'Uruguay.

Pour le Guyana, il n'a pas été facile de mobiliser les forces politiques nationales en faveur de ce programme. En outre, le processus d'ajustement a eu pour effet immédiat d'aggraver encore la situation des couches défavorisées de la population. Le secteur productif quant à lui a dû faire face à l'assaut des importations, que les produits importés soient produits et négociés dans des conditions de concurrence loyale ou non.

La difficulté, dans cette affaire, ne tient pas seulement aux possibilités d'accès aux marchés qui s'offrent, mais à la capacité des divers pays et milieux d'affaires de tirer parti de ces possibilités et d'entrer en concurrence de manière satisfaisante. Tel est l'enjeu du processus d'ajustement, qui est encore plus important pour le développement du secteur privé, moteur de la croissance. C'est lui qui devrait alimenter le genre de développement que nous cherchons à promouvoir ici.

On ne peut pas demander aux petits pays de s'adapter à la libéralisation du commerce mondial comme les pays développés, et la proposition visant à leur accorder une période de transition plus longue a le soutien total de ma délégation. Par ailleurs, la proposition du Directeur général de l'OMC visant à accorder l'entrée en franchise aux importations des petits pays dans les pays développés doit avoir le soutien du Nord et du Sud.

Notre capacité à entreprendre des programmes sociaux et des projets d'infrastructure est gravement compromise par la part démesurée des ressources qui sont affectées au service de la dette. Le Guyana est à cet égard un exemple typique: il a dû affecter 105 pour cent de ses recettes totales au service de la dette et à l'achat de combustibles en 1992; entre 1993 et 1995 ce pourcentage était de 90 pour cent. La charge de la dette en pourcentage des recettes en devises a oscillé entre 30 et 35 pour cent au cours des quatre dernières années. Les apports nets des institutions financières multilatérales de 1993 à 1995 s'établissaient comme suit: 1993: 13,6 millions de dollars EU; 1994: 38,3 millions de dollars EU et 1995: 40,9 millions de dollars EU.

Certains milieux qui voudraient que, dans nos petits pays dont l'économie est fragile, nous accélérions le rythme de l'ajustement et de la libéralisation, ne semblent pas comprendre l'équilibre difficile que nous essayons de maintenir dans notre désir de promouvoir le développement humain et la démocratie de manière durable.

Le processus de libéralisation et de mondialisation doit favoriser un développement durable et stable dans les petits pays. La délocalisation doit être réduite au strict minimum. Ce point est absolument capital si nous voulons défendre la démocratie et la bonne gestion des affaires publiques et faire progresser l'atténuation de la pauvreté et le développement humain.

Le Guyana, comme les autres pays de la Communauté des Caraïbes, a toujours mis l'accent sur le rôle central de la main-d'oeuvre et de la protection de l'environnement dans le développement. Nos réalisations dans ce domaine sont plus qu'honorables.

Nous croyons au droit des travailleurs de s'affilier à des syndicats et de participer aux négociations collectives. C'est là, à mon sens, tout ce qu'il y a de plus raisonnable dans une société civilisée, ce qui explique pourquoi nous n'avons pas hésité à ratifier et à appliquer diverses conventions de l'Organisation internationale du travail.

En revanche, ce serait faire un pas en arrière dans le processus que nous cherchons ici à consolider que de prendre pour prétexte la protection de l'environnement et les normes du travail pour instituer de nouveaux obstacles au commerce. Cela, nous devons l'éviter à tout prix.

Nous reconnaissons que le processus doit être intégral et complet, mais il doit aussi être équilibré et durable. Tel est l'objectif des relations de partenariat que nous cherchons à consolider. Pour que la participation des petits pays soit effective et les relations de partenariat durables, des mesures concrètes doivent être adoptées et mises en oeuvre en priorité. Nous songeons plus précisément aux points suivants:

1. Mise en place à l'OMC d'un programme spécial axé sur les besoins de développement (du commerce) des pays en développement.
2. Elaboration, par anticipation, d'un programme de travail sur la collaboration et l'aide entre l'OMC, la Banque mondiale et le FMI, accordant une attention particulière à l'aspect inhibant de la charge de la dette dans le processus de libéralisation des petits pays. Souhaitons que cette collaboration s'inspire de ce que le Professeur Michael Chossudovsky, de l'Université d'Ottawa (Canada), a dit devant la Commission d'enquête des finances du Parlement du Royaume-Uni, lors des auditions sur le FMI, à savoir notamment:

"Avec la création du FMI, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce en 1995, une nouvelle "division triangulaire du pouvoir" s'est produite entre ces trois institutions. Le FMI a invité à une surveillance effective de la politique économique des pays en développement et au renforcement de la coordination entre les trois organisations internationales.

En conséquence, nombre des clauses des programmes d'ajustement structurel (libéralisation des échanges et régime applicable à l'investissement étranger) se trouvent consacrées à titre permanent dans les statuts de l'OMC, qui justifient la possibilité de "dicter des politiques" aux pays (et d'imposer des "conditions") en vertu du droit international."